

Formation d'ambulancière et d'ambulancier diplômé(e) Genève

But de la formation :

Le but de la formation d'ambulancier(ère) est de permettre à l'étudiant(e) d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession décrite dans les prescriptions de formation de la Croix-Rouge suisse.

Durée de la formation :

La formation d'ambulancier(ère) est conçue conformément à l'ordonnance fédérale concernant les écoles supérieures (5400 heures)

La formation comprend pour moitié de l'enseignement (théorique et pratique) à l'école et des stages (hospitaliers, extrahospitaliers dans des services publics et privés d'ambulances).

Coût de la formation

Gratuité des études pour les ressortissants genevois, les frontaliers, les étrangers domiciliés à Genève ainsi que pour les suisses domiciliés dans l'un des cantons ayant signé l'accord des écoles supérieures spécialisées (AESS) Une taxe semestrielle de CHF 500.-(sauf Genève) est perçue pendant toute la durée de la formation.

LIEU DE FORMATION :

Ecole de soins ambulanciers
Ch. Thury 6
1206 Genève
Tél : 022 388 34 30
Fax : 022 347 63 23

Direction : M. Franco RIVA (e-mail : franco.riva@etat.ge.ch)

Secrétariat : Mme Marion PEILLEX (e-mail : marion.peillex@etat.ge.ch)